

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n° 2019-11-11

Séance du 22 novembre 2019

**Avis du CSRPN de Normandie
Avis émis en tant que conseil scientifique de la réserve**

***Évaluation du plan de gestion de la réserve naturelle nationale
du coteau de Mesnil-Soleil
2014-2019***

Présentation du dossier

Le conservateur a présenté l'évaluation du plan de gestion 2014-2019 sur site en présence de 9 membres de la commission espaces protégés.

Ce plan de gestion, élaboré à partir d'une version intermédiaire de la nouvelle méthodologie (qui a abouti en 2018), était constitué de 5 objectifs à long terme (OLT), 9 objectifs du plan (OP) et 51 opérations. Le taux de réalisation opérationnel global est de 70 % avec des variations notables selon la nature des opérations, la priorité ayant été donnée aux suivis scientifiques (85%) et aux opérations de management (90%). Il est à noter que la vacance du poste sur une partie de l'année 2017 et les démarches administratives et opérationnelles liées à la servitude radioélectrique du radar de Météo France ont nécessité le report de certains travaux.

Le conservateur a ensuite pointé les difficultés qui se sont présentées lors de la réalisation de l'évaluation de ce plan de gestion :

- les opérations de suivi étaient toutes rattachées à des OLT alors que certaines auraient dû servir à évaluer des objectifs à moyen terme (OP) ;
- de nombreuses opérations ont été affectées à un OP alors qu'elles n'apportaient pas d'information permettant d'évaluer cet objectif ;
- des cibles chiffrées manquaient pour évaluer l'atteinte de certains OP ;
- enfin, certains suivis floristiques se sont révélés inexploitable.

Néanmoins, malgré l'absence de cibles pour les OP et/ou d'indicateurs associés, la tendance observée sur la réserve est positive : régression des fruticées au profit de la réouverture du milieu, augmentation des surfaces en pelouse, arrêt de l'expansion du cytise (avec un taux de reprise difficile à estimer).

Lors des travaux de déboisement liés à la servitude radioélectrique, la découverte de nombreux engins explosifs sur la réserve a contraint les co-gestionnaires (et propriétaire), en accord avec l'État, à la fermeture temporaire de la réserve. Des études sont en cours pour évaluer les risques, les coûts et la faisabilité d'un déminage partiel pour la réouverture au public. Ce contexte nouveau aura également une influence sur le choix et la mise en œuvre des travaux de gestion des milieux dans les prochains plans de gestion, ainsi qu'à l'échelle du site Natura 2000 « Monts d'Eraines ».

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un **avis favorable** sur l'évaluation de la gestion réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels Normandie ouest durant la période de 2014 à 2019. Il souligne l'efficacité du tandem de gestion avec le Conseil départemental du Calvados. Le taux de mise en œuvre des opérations prioritaires prévues au plan de gestion avoisine les 90 % ce qui est tout à fait convenable et les résultats globaux de la gestion sont satisfaisants sur les habitats. L'enjeu primordial de restauration des pelouses, conjointement avec la nécessité de maintenir une mosaïque d'habitats, oriente le choix des modalités de gestion, et tout particulièrement le plan de pâturage.

Concernant le maintien d'une mosaïque d'habitats, on constate que la parcelle accueillant les chèvres ne présente plus de fruticée. Cette zone de transition entre la pelouse et les milieux boisés est primordiale pour un certain nombre d'oiseaux, d'insectes (lépidoptères) et de reptiles. Toutefois, cette parcelle peu ensoleillée n'est pas la plus favorable pour l'accueil des deux derniers taxons. D'autre part, la présence importante du cytise nécessite de maintenir une forte pression de pâturage par les chèvres de manière à éviter sa reprise (le rognage des souches étant rendu impossible par la présence d'engins explosifs). Il est donc difficilement envisageable de réduire significativement le pâturage sur la parcelle concernée où la lutte contre le cytise demeure une priorité. Néanmoins, pour permettre la régénération de la fruticée, un exclos pourra être placé en haut de la parcelle le long du boisement avec un entretien par tiers tous les 3 ans.

Il est important de souligner que la régression du cytise ne pourra s'obtenir qu'en élargissant la zone de lutte au-delà des limites de la réserve naturelle.

Sur les autres secteurs de milieux ouverts, le risque est de voir disparaître également l'ensemble de la fruticée, notamment en bordure de boisement, si le pâturage est maintenu chaque année. Sur les zones ouvertes de coteau dans la moitié est de la réserve, la dynamique végétale est assez lente, ce qui permet d'organiser une rotation des secteurs pâturés sans craindre l'expansion du cytise. La diminution de la pression de pâturage pourra également se révéler favorable pour certaines populations d'espèces patrimoniales (plantes et invertébrés).

Il est également possible d'envisager de maintenir des secteurs non pâturés sous forme d'exclos (bande le long des milieux boisés ou tâches au sein des pelouses) dans les secteurs les moins dynamiques avec une intervention mécanique et/ou une reprise du pâturage tous les 3 à 5 ans.

Avec les indicateurs définis dans le plan de gestion, il est difficile d'évaluer le degré de restauration des pelouses, et notamment de caractériser leur typicité sur les secteurs ré-ouverts ces dernières années. Concernant les indicateurs à utiliser, il faudra s'intéresser à des cortèges d'espèces caractéristiques des habitats recherchés (ou à une alliance phytosociologique) plutôt que de retenir l'association végétale du *Festuco lemanii* – *Seslerietum albicantis* dont la caractérisation sur le site pose question. Par ailleurs, des études montrent que la résilience sur les pelouses calcicoles est d'environ 30 ans.

Le conseil estime que la hêtraie située au nord-ouest du site s'apparente davantage une double lisière qu'à un véritable boisement fonctionnel au regard de sa faible superficie. Elle ne constitue pas un enjeu prioritaire pour la réserve naturelle.

Sur le secteur défriché en raison de la servitude radio-électrique, les suivis devront être poursuivis parallèlement aux importants travaux de gestion qui doivent permettre de retrouver un milieu prairial voire une pelouse à terme. Ceci nécessite d'y accorder les moyens suffisants.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Pour l'élaboration du nouveau plan de gestion, il recommande :

- une simplification de l'arborescence avec un recentrage sur les enjeux principaux du site,
- la définition d'indicateurs permettant d'évaluer l'ensemble des objectifs à moyen et à long terme qui seront retenus,
- la mise en place de suivis adaptés pour évaluer la dynamique des populations d'espèces patrimoniales,
- la mise en valeur de l'ensemble des études géologiques et pédologiques réalisées lors de l'actualisation du diagnostic inclus au nouveau plan de gestion.

Il souhaite une attention particulière sur :

- la définition du plan de pâturage qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs sur le maintien de la mosaïque d'habitats et des populations d'espèces patrimoniales,
- la mise en cohérence des modalités de gestion des milieux avec les enjeux prioritaires de la réserve et les contraintes techniques liées à la présence de nombreux engins explosifs.

Conformément à l'article R. 411-25 du code de l'environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte